Constructions et installations hors zone à bâtir en lien avec une exploitation agricole

66A-C Nouveau bâtiment ou agrandissement d'un bâtiment agricole

Formule c - Nouveau bâtiment ou agrandissement d'un bâtiment agricole (Augmentation des surfaces bâties de l'exploitation, tout type de construction)

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques (champ obligatoire) (La DGAV se réserve le droit de demander tout document complémentaire suivant l'objet de la demande)

Installation d'un abri-tunnel (bâche de couverture en PVC, grise) pour diminuer l'ensilage et faire du fourrage sec. Ceci permettra aussi de diminuer le consommation de plastique liée à l'ensilage et d'augmenter les stocks de fourrage nécessaire au bétail.

Le fourrage sec doit être à l'abri d'où la demande de réalisation d'un abri-tunnel

En cas de création d'un nouveau centre d'exploitation ou d'un bâtiment éloigné du centre actuel, joindre le parcellaire de l'exploitation à la présente demande (en différenciant les parcelles en propriété et en location).

Renseignements sur <u>l'ensemble des bâtiments à disposition de l'exploitation, concernés ou pas par le projet</u> (en propriété ou en location, en zone constructible ou hors zone à bâtir pour le stockage, le bétail, etc.). Dans la mesure du possible, la LAT impose l'utilisation des bâtiments existants avant la construction de nouveaux bâtiments.

Stockage

Description (existant + projet)	propriété / location (p/l)	Commune	N° parcelle	N°ECA	hauteur sous plafond* (m)	capacité actuelle (m2)	capacité future totale (m2)
Hangar à machine							
Silo(s)							
Fenil							
Halle de stockage							
Fumière							
Fosse	Р	Aubonne	3057	3 3		866 m³	866 m³
Abri-tunnel	Р	Aubonne	3057	-	6.82		434

^{*} la hauteur sous plafond permet de déterminer si elle correspond aux normes actuelles (FAT 590), un bâtiment trop bas ne permet souvent pas d'être utilisé avec des engins modernes, il ne sera donc potentiellement pas comptabilisé.

Animaux (pour l'ensemble	de l'exp	pioitation)						
Description (existant + projet)	Propriété / location (p/l)	Commune	n° parcelle	Type de bétail (laitières, chevaux, moutons, etc.)	Capacité actuelle (UGB/nb)	Capacité future totale ^{1,2} (UGB/nb)		
Stabulation	Р	Aubonne	3057	Vaches Angus	80.53	80.53		
Etable								
Porcherie								
Poulailler								
1- Une étude d'impact sur l'environn consommant du fourrage grossier. 2- L'ordonnance sur les effectifs max concernés les porcs, les volailles et 750 porcs + 9'000 pondeuses, etc.) Autres bâtiments (exceptés	kimaux (Ol les veaux . Un dépas	EM) limite la détention de lait (par ex 10EM ssement, même ultérie	d'animaux = 1'500 po ur au proje	à 1 OEM au total par expl rcs >35kg, 18'000 pondeu t, est sanctionné par l'OF	loitation, sor ises, 300 ve AG par une	eaux de lait, amende.		
		,	,		·	,,		
Description (existant + projet)	Propriété / location (p/I)	Commune	n° parcelle	Type d'activité (par ex. culture de tomates, vente d'œufs, etc.)	Taille actuelle (m2,m3)	Taille future (m2, m3)		
Serre maraîchère								
Local de vente directe								
Le projet est-il destiné à une as Communauté partielle d'exp Droit de superficie (DDP)				exploitation (CEX),	Copropriéte	é		
Lieu et date: Aubonne, le 20 mai 2025								
Le propriétaire :	non	9	l	_'exploitant :	fmor	sel		

Direction général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Secteur Améliorations Foncières, Avenue de Marcelin 29, case postale, CH – 1110 Morges, 021 316 62 00, info.dgav@vd.ch

Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction des autorisations de construire (DAC), Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021 316 74 11, info.dgtl@vd.ch